

ARRETE MUNICIPAL n°64 - 2025

Portant réglementation de la circulation sur la RD 423 dénommée Route du village de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande en date du 15/07/2025, formulée par l'entreprise Amplitude Isolation - 445 route de Ruoms - 07200 VOGÜE par M. Tristan MOULIN

ARRETE

Article 1 :

Afin de permettre à Amplitude Isolation de réaliser le nettoyage de la façade Nord de la maison Boissin - 20 Rue du Bourg - 07110 Vinezac (Ardèche).

ROUTE DEPARTEMENTALE 423 LA CIRCULATION SERA ALTERNEE

VENDREDI 18 JUILLET 2025
DE 7H30 À 13H00

Article 2 :

L'entreprise Amplitude Isolation se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 3 :

L'entreprise Amplitude Isolation est tenue de la remise en état de la chaussée et dépendances.

Article 4 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- L'entreprise Amplitude Isolation

Fait à Vinezac, le 15/07/2025

Le Maire,
André LAURENT



[Signature]
Le Maire,
André LAURENT